

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 23 Janvier 2024

Délibération n° 2024-03

Nombre de membres : Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2024

En exercice: 19 Date d'affichage électronique de la convocation: 19 janvier 2024

Présents : 16 Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Pouvoirs: 1

Votants: 17

Présents: Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène

CELLIER- Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ — Yoann TRICAULT -- Magalie NEVEU - Vincent BRUN - David OHANNESSIAN – Charlotte PIERRAT - Julie

SABY

Absent(s) représenté(s) :

Caroline VITAL a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT

Absent (s:)- Elisabeth SAGE - Thomas RIGAUD

AFFAIRES SCOLAIRES – Subvention à l'OCCE 2024 pour financer les frais de fonctionnement du RASED – année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'existence du Réseau d'Aides Spécialisées (RASED) qui intervient en milieu scolaire. Ce réseau a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de personnel spécialisé, psychologues et psychomotriciens.

Il a été décidé, afin d'en clarifier le fonctionnement de modifier le mode de financement du RASED de la circonscription de Grézieu la Varenne en mettant en place, pour son financement, une subvention à l'OCCE sur le compte du RASED.

La subvention sollicitée est de 1 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune.

Compte tenu du nombre d'élèves inscrits auprès du groupe scolaire de Sainte-Consorce (écoles maternelles et primaires) en septembre dernier (193 élèves), la participation pour l'année scolaire 2023/2024 s'élèvera à **193 €.**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal sur cette participation aux frais du réseau pour l'année 2023/2024.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 – Abstention : 0 - Pour : 17 – Contre : 0

 APPROUVE le montant de la subvention à verser à l'OCCE pour le compte du RASED, soit 193 € pour l'année 2023/2024.

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires l'execution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture et sa publication sur le site internet de la commune